



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 21 septembre 2011

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 septembre 2011 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Nicole Couture	conseillère	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 août 2011

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 Internet haute vitesse

4.2.2 Entretien du bâtiment - Nettoyeur

**5.0 TRÉSORERIE**

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses

5.3 Programmes d'amélioration de l'habitat – Autorisations à déboursier

5.4 Entente de développement culturel – Mise en valeur des cimetières

5.5 Assurances générales - Renouvellement

5.6 Assurances collectives - Renouvellement

5.7 Vérification comptable

5.7.1 Frais d'exploitation – Poste de la SQ

5.7.2 Compensation – Collecte sélective



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.8 Mont Hereford – Aide financière Tillotson Corp.
- 5.9 Contribution du MDEIE – CLD
- 5.10 Travaux de cours d'eau
  - 5.10.1 Règlement 5-017 (2011) – East Hereford
  - 5.10.2 Règlement 5-015 (2011) - Compton

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.25
- 6.2 Frais de gestion – Travaux de cours d'eau
- 6.3 Protocole d'entente pour la réalisation des diagnostics des bassins versants des lacs de la MRC – RAPPEL
- 6.4 Aventure d'Organica et Recyclic – Demande de contribution financière

**7.0 AVIS DE MOTION**

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Règlement n° 6-23.25 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Gestion contractuelle
  - 9.1.1 Entretien ménager des locaux de la MRC
    - 9.1.1.1 Résultats de l'appel d'offres
    - 9.1.1.2 Fin du contrat avec NOMAD
    - 9.1.1.3 Achat de fournitures
  - 9.1.2 Entretien ménager du poste de la SQ
  - 9.1.3 Déneigement de la MRC et du Nettoyeur
  - 9.1.4 Déneigement du poste de la SQ
  - 9.1.5 Plastiques agricoles
- 9.2 Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale – Comité de concertation
- 9.3 Politiques de développement culturel et de loisirs – Révision et mise à jour
- 9.4 Journée de réflexion du Conseil de la MRC de Coaticook – Ratification
- 9.5 Entente de développement culturel -Renouvellement
- 9.6 Partenaires pour de saines habitudes de vie – Ressources humaines
- 9.7 Évaluation – *Addenda*
- 9.8 Vente pour défaut de paiement des taxes - Annulation

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du comité administratif du 19 septembre 2011
- 10.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique du 17 août 2011
- 10.3 Compte rendu du Comité régional de diversification et de développement du 19 septembre 2011



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 19 septembre 2011
  - 11.1.1 Appui à la FQM - *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*
- 11.2 Comité régional de diversification et de développement du 19 septembre 2011
  - 11.2.1 Étude structurale – Saint-Malo

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Invitation – Forum sur le développement agroalimentaire en Estrie

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Bilan des réalisations 2009-2010 – MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie
  - 13.4.2 Rapport de caractérisation des déchets

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h42 par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. La directrice générale, Sylvie Harvey et le directeur de l'aménagement, Hughes Ménard sont présents. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

CM2011-09-295



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2011**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 août 2011 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 août 2011, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2011-09-296



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.2.1 INTERNET HAUTE VITESSE**

Les travaux sont débutés au Mont Hereford. Les équipements devraient être fonctionnels dans la semaine du 27 septembre. Puisque l'étude structurale de la tour de Dixville a révélé qu'elle ne rencontre plus les normes, une nouvelle tour pourrait être érigée en copropriété avec Communications Plus, si celle qu'ils ont en stock ne satisfait pas aux normes de l'ingénierie au niveau de la capacité des équipements. La semaine dernière, une tournée des secteurs toujours à découvert fut faite afin de rejoindre le plus de clients potentiels. Pour ce qui est du secteur non desservi dans Waterville, le secteur ciblé de Capelton doit être oublié, puisque la réglementation interdit les tours dans ce secteur. La possibilité d'installer les équipements dans un poteau sera étudiée.

CM2011-09-297

**4.2.2 ENTRETIEN DU BÂTIMENT - NETTOYEUR**

**ATTENDU** que des fenêtres et une porte ont été réparées au 386, rue Saint-Edmond, l'immeuble abritant le nettoyeur ;

**ATTENDU** qu'un problème d'infiltration d'eau par le seuil de la porte arrière fut également résolu ;

**ATTENDU** qu'un problème de chauffage doit être résolu ;

**ATTENDU** que la souche de l'arbre qui fut abattu doit être enlevée et l'asphalte doit être étendue afin de remplir la tranchée qui fut faite lors de l'infiltration d'eau ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un montant de 4 000 \$ fut autorisé afin de procéder à l'entretien de l'immeuble aux termes de la résolution CM2011-08-255 ;

**ATTENDU** que le montant ne sera pas suffisant ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter de procéder à l'entretien de l'immeuble abritant le Nettoyeur jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 3 000 \$ ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant additionnel maximal de 3 000 \$ relatif aux autres travaux à même le surplus de la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires sur présentation des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 320 672,13 \$ payés au 31 août 2011 et ce, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2011-09-298

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 10 320,57 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, pour un montant de 10 320,57 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La directrice générale dépose les rapports de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2011, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-299

**5.3 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT -  
AUTORISATIONS À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que les dossiers F-7026703 dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2011-2012 et P-0967201 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile, programmation 2011-2012 offerts par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des montants de subvention pré-autorisés du programme RénoVillage et Adaptation de domicile offerts par la Société d'habitation du Québec pour les dossiers précités lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-300

**5.4 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MISE EN VALEUR DES CIMETIÈRES**

**ATTENDU** que dans le cadre de l'entente de développement culturelle signée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la mise en valeur du patrimoine religieux était l'un des axes priorités ;

**ATTENDU** que l'inventaire des stèles des cimetières de la région fut effectué par l'agente de développement culturel ;

**ATTENDU** qu'il est opportun de faire des recherches historiques sur les personnes qui y ont été inhumées ;

**ATTENDU** que la proposition de l'agente de développement culturel de retenir les services de Monsieur André Tessier, historien à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Gladys Bruun  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < de retenir les services de Monsieur André Tessier, historien afin d'effectuer les recherches historiques sur les personnes qui ont été inhumées dans les cimetières de la région pour un montant maximal de 3 000 \$ ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires de M. Tessier sur réception de ses honoraires à cet effet en respect du budget alloué.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-301

**5.5 ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUELEMENT**

**ATTENDU** que les assurances générales biens, perte de revenu, cadres et dirigeants et responsabilité civile, etc. (La Municipale) seront échues le 22 octobre 2011 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la soumission faite par La Mutuelle des municipalités du Québec via le Groupe Ultima par l'entremise des courtiers d'assurances Conway Jacques de Sherbrooke ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 22 octobre 2011 au 22 octobre 2012, pour un montant total de 20 464 \$, toutes taxes incluses ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 20 464 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2011-09-302

**5.6 ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT**

**ATTENDU** que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées ;

**ATTENDU** que le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

**ATTENDU** que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la MRC et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 au montant de 24 044,63 \$ taxes incluses ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à Monsieur Stéphan Marceau du Groupe financier AGA Inc.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.7 VÉRIFICATION COMPTABLE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-303

**5.7.1 FRAIS D'EXPLOITATION – POSTE DE LA SQ**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a signé un bail (5835-02) avec la Société immobilière du Québec en juin 2007, pour l'utilisation des locaux du nouveau poste de police par la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que les frais d'exploitation pour les années 2, 3 et 4 du bail doivent faire l'objet d'une vérification externe et les résultats doivent être transmis à la SIQ d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2011 afin que ceux-ci en tiennent compte pour la fixation du loyer pour les années à venir ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'avoir recours à un comptable agréé pour cette vérification ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < de retenir les services de Suzanne Couture, comptable agréée pour la vérification des frais d'exploitation associés aux locaux du nouveau poste de police occupés par la Sûreté du Québec, tel que demandé par la Société immobilière du Québec ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un maximum de 3 000 \$ relatif à cette vérification comptable dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des honoraires professionnels et des documents à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-304

**5.7.2 COMPENSATION – COLLECTE SÉLECTIVE**

**ATTENDU** que le 13 juin dernier, le Projet de loi 88 fut sanctionné et celui-ci modifie la section sur la gestion des matières résiduelles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;

**ATTENDU** que les organismes municipaux devront continuer à compléter le Portail GMR de RECYC-QUÉBEC mais ils devront de plus produire une déclaration sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour lesquels ils possèdent les compétences ;

**ATTENDU** que cette déclaration devra être signée par un vérificateur externe, lequel devra indiquer si, à son avis, elle présente fidèlement les renseignements qui y sont inclus ;

**ATTENDU** qu'il faudra transmettre à RECYC-QUÉBEC les renseignements servant au calcul de la compensation au plus tard le 11 octobre 2011 ;

**ATTENDU** que la compensation due à une municipalité qui est en défaut de transmettre à RECYC-QUÉBEC une déclaration avant cette date sera réduite d'un certain pourcentage ;

**ATTENDU** que les formulaires ne sont toujours pas disponibles ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Guy Lefebvre

**IL EST RÉSOLU**

- < de retenir les services de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l pour la vérification demandée par Recyc-Québec afin d'obtenir la compensation à laquelle les municipalités locales ont droit ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un maximum de 2 000 \$ relatif à cette vérification comptable dans la catégorie de fonctions «*Collecte sélective*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des honoraires professionnels et des documents à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2011-09-305

**5.8 MONT HEREFORD – AIDE FINANCIÈRE TILLOTSON CORP.**

**ATTENDU** qu'une demande d'aide financière fut adressée au Neil Tillotson Trust/Tillotson Corporation dans le projet de transfert du Mont Hereford ;

**ATTENDU** que cette demande fut adressée afin d'obtenir un soutien financier pour les étapes à venir, soient : création de l'organisme de charité, recherche de titres, traduction de l'étude environnementale, examen des droits de la communauté de Canaan sur les prises d'eau, transfert des titres, etc. ;

**ATTENDU** qu'un montant de 31 600 \$ sera accordé à la MRC afin de procéder ;

**ATTENDU** que la MRC versera elle-même les honoraires aux professionnels retenus dans ce dossier ;

**ATTENDU** que Luc Custeau de l'étude Gérin Custeau Francoeur notaires fut approché pour procéder à la recherche de titres dans ce dossier ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Ghislaine Leblond  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nicole Couture

**IL EST RÉSOLU**

- < de retenir les services de Luc Custeau de l'étude Gérin Custeau Francoeur notaires pour procéder à l'examen de titres pour le transfert de la propriété Tillotson (Mont Hereford) ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un maximum de 31 600 \$ relatif aux divers honoraires des professionnels à intervenir afin de procéder au transfert de ladite propriété, soit la totalité des revenus à recevoir de Neil Tillotson Trust/Tillotson Corporation ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses et les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2011-09-306

**5.9 CONTRIBUTION DU MDEIE – CLD**

**ATTENDU** que la subvention du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 321 195 \$ pour le Centre local de développement (CLD) fut versée à la MRC de Coaticook à titre d'entité responsable ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de verser l'intégralité de cette subvention au CLD de la MRC de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU** de requérir de la trésorerie le paiement d'un montant de 321 195 \$ au CLD à titre de subvention du MDEIE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**5.10 TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CM2011-09-307

**5.10.1 RÈGLEMENT 5-017 (2011) – EAST HEREFORD**

**ATTENDU** que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à East Hereford, sur les propriétés immatriculées 2694 12 9990 et 2693 10 5678 ;

**ATTENDU** que cette portion du ruisseau Buck est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-017 (2011) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les propriétaires des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gaby Côté  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à East Hereford, au coût net de 800 \$ pour les matricules 2694 12 9990 et 2693 10 5678 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ce dossier ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2011-09-308

**5.10.2 RÈGLEMENT 5-015 (2011) COMPTON**

**ATTENDU** que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Compton, sur la propriété immatriculée 0106 46 2020 ;

**ATTENDU** que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-015 (2011) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le propriétaire des lieux s'est engagé à payer la totalité des frais ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Gladys Bruun  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût net de 19 422,11 \$ pour le matricule 0106 46 2020 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ce dossier ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT**

CM2011-09-309

**6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.25**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.25 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

**«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.25**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 6-23.25 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier son règlement de zonage actuel afin d'intégrer la dérogation à la zone de grand courant pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la Ville de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2011-09-310

**6.2 FRAIS DE GESTION – TRAVAUX DE COURS D'EAU**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur les cours d'eau en vertu de l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (2005, c. 6) ;

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Coaticook d'accorder une protection adéquate aux rives, littoral et plaines inondables se concrétise par son implication dans la gestion des cours d'eau et la supervision des travaux de réhabilitation, de stabilisation ou d'aménagement de cours d'eau ;

**ATTENDU** que chacun des dossiers nécessite un minimum de supervision ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'il est opportun que les frais de gestion imposés tiennent compte de la charge de travail de l'inspecteur régional ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU** de facturer des frais de gestion pour tout dossier impliquant la supervision par l'inspecteur régional des travaux de réhabilitation, de stabilisation ou d'aménagement de cours d'eau du territoire de la MRC de Coaticook de la façon suivante :

- 5 % sur la tranche du montant total des travaux qui n'excède pas 100 000 \$ ;
- 3 % sur la tranche du montant total des travaux qui excède 100 000 \$.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2011-09-311

**6.3 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DES BASSINS VERSANTS DES LACS DE LA MRC – RAPPEL**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2011-05-152, le conseil de la MRC de Coaticook a déposé un projet en collaboration avec les associations de lacs et l'organisme RAPPEL à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie par la MRC afin d'établir le portrait et un diagnostic des bassins versants des 4 lacs (Wallace, Lippé, Lindsay et Lyster) et de cibler les actions qui pourraient être prises à court, moyen et long terme pour améliorer la qualité de l'eau ;

**ATTENDU** que le projet fut accepté par la CRÉ de l'Estrie pour une aide financière du Fonds de développement régional dans le cadre de la Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un protocole d'entente à intervenir avec le RAPPEL pour la réalisation des diagnostics et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le protocole fait suite à l'offre de services du RAPPEL pour un montant maximal de 24 350 \$, déposée en avril dernier ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le protocole d'entente à intervenir avec le RAPPEL dans le cadre du projet «Diagnostics des bassins versants des lacs de la MRC de Coaticook» supporté financièrement par la CRÉ de l'Estrie ;
- < d'autoriser le directeur de l'aménagement à signer ledit protocole d'entente à cet effet ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution au RAPPEL.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.4 AVENTURE D'ORGANICA ET RECYCLIC – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

La Ressourcerie des Frontières, suite au succès obtenu par les Aventures d'Organica et Recyclic désire poursuivre la publication dans le journal local, mais en couleur. Une demande fut de nouveau adressée aux Hebdomadaires Transcontinental pour la publication gratuite des bandes dessinées dans le Progrès de Coaticook et le Reflet du Lac. Toutefois, pour 20 parutions en



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal de conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

couleur, la facture est de plus de 15 000 \$ et Transcontinental estime que le milieu doit également faire sa part. Une demande de contribution fut donc adressée à la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook. Comme la MRC paie déjà les honoraires de Madame Clément, la directrice générale Madame Sylvie Harvey suggère de surseoir à la demande afin de connaître l'engagement de la MRC de Memphrémagog.

**7.0 AVIS DE MOTION**

Rien à signaler.

**8.0 RÈGLEMENTS**

CM2011-09-312

**8.1 RÈGLEMENT N° 6-23.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)* ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 août 2011 ;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 19 septembre 2011 et que personne ne s'est objecté ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 17 août 2011 ;

**ATTENDU** que le présent règlement a pour objet de permettre par dérogation au schéma d'aménagement l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la Ville de Coaticook à l'intérieur de la zone inondable de grand courant (0-20 ans) ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

< d'adopter le règlement numéro 6-23.25 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.25 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2011-09-313

**8.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 311 469 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK DANS LA VILLE DE COATICOOK SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-021 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Canton du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 août 2011 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook traversant la Ville de Coaticook, afin d'y effectuer des travaux pour protéger les terres agricoles de l'érosion excessive de la berge, plus spécifiquement sur le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 5-021 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Canton du Québec, circonscription foncière de Coaticook situé dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-021 (2011), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

**9.1 GESTION CONTRACTUELLE**

**9.1.1 ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA MRC**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2011-09-314

**9.1.1.1 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 2011-CA-04-49 le comité administratif de la MRC de Coaticook a initié le processus d'appel d'offres pour l'entretien ménager des locaux de la MRC selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** l'augmentation du nombre d'employés et l'utilisation accrue et régulière des salles de réunions entraînent une demande pour un entretien plus régulier des aires communes ;

**ATTENDU** que l'évaluation sommaire du coût des services à rendre était de moins de 35 000 \$ pour un contrat de deux (2) ans, taxes incluses en se basant sur le poste de police ;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres sur invitation fut donc lancé auprès de 3 entreprises ;

**ATTENDU** qu'une offre fut déposée par seulement deux entreprises ;

**ATTENDU** que chacune des offres déposées était conforme ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouvertures des offres reçues et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est «Entretien Fabien Perron Inc.» avec un prix de 31 215,45 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU** que le technicien en environnement, Monsieur Patrick Tobin effectue déjà les réparations mineures des bâtiments appartenant à la MRC ;

**ATTENDU** que celui-ci travaille 37 semaines par année pour la MRC ;

**ATTENDU** que celui-ci serait disponible pour effectuer l'entretien ménager en passant de 37 semaines à 52 semaines ;

**ATTENDU** que son embauche à l'année entraînerait des coûts supplémentaires de l'ordre de 13 500 \$, en sus des équipements et des produits d'entretien ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Gladys Bruun

**IL EST RÉSOLU**

- < de n'accepter aucune des offres déposées pour l'entretien ménager des locaux de la MRC, ni même celle du plus bas soumissionnaire conforme «Entretien Fabien Perron Inc.» avec un prix de 31 215,45 \$ taxes incluses pour les années 2012 et 2013 ;
- < de faire passer le nombre de semaines de Monsieur Patrick Tobin de 37 à 52 par année afin qu'il cumule les fonctions de technicien en environnement et préposé à l'entretien ménager des locaux du centre administratif de la MRC de Coaticook et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- < de remercier les soumissionnaires.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2011-09-315

**9.1.1.2 FIN DU CONTRAT AVEC NOMAD**

**ATTENDU** que la MRC confie l'entretien ménager à NOMAD s.e.n.c. depuis 2005 ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 2011-CA-04-49 le comité administratif de la MRC de Coaticook a initié le processus d'appel d'offres pour l'entretien ménager des locaux de la MRC selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que suite à l'analyse des offres déposées, NOMAD n'était pas le plus bas soumissionnaire conforme ;

**ATTENDU** que suite à la journée de réflexion des élus, il fut convenu de ne pas octroyer le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC à l'entreprise privée mais de le faire effectuer par une ressource à l'interne ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU** de mettre fin au contrat liant la MRC de Coaticook à NOMAD s.e.n.c. au 31 décembre 2011 et de l'aviser par écrit dans les meilleurs délais.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2011-09-316

**9.1.1.3 ACHAT DE FOURNITURES**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 2011-CA-04-49 le comité administratif de la MRC de Coaticook a initié le processus d'appel d'offres pour l'entretien ménager des locaux de la MRC selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que suite aux résultats de l'appel d'offres, le conseil de la MRC a choisi de n'accepter aucune des offres déposées pour l'entretien ménager des locaux de la MRC, mais de le confier à l'un des employés de la MRC ;

**ATTENDU** que le contractant actuel fournit les produits et les équipements nécessaires à la réalisation des travaux ;

**ATTENDU** que la MRC devra acheter certains équipements afin de pouvoir continuer l'entretien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

< d'accepter de procéder à l'achat d'équipements nécessaires à l'entretien ménager des locaux de la MRC jusqu'à concurrence d'un montant net de 2 000 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximal de 2 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2011-09-317

**9.1.2 ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE LA SQ**

**ATTENDU** le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

**ATTENDU** que le contrat avec Entretien Fabien Perron Inc. pour l'entretien ménager du poste de police prend fin le 31 mai 2012 ;

**ATTENDU** que l'évaluation sommaire pour un contrat de trois ans serait de l'ordre de 95 000 \$ taxes incluses ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les règles d'adjudication permettent un appel d'offres par invitation ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nicole Couture  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore

**IL EST RÉSOLU**

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour l'entretien ménager du poste de police selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière d'inviter des fournisseurs potentiels ;
- ▶ de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2011-09-318

**9.1.3 DÉNEIGEMENT DE LA MRC ET DU NETTOYEUR**

**ATTENDU** que suite au processus d'appel d'offres pour le déneigement du stationnement de la MRC et du Nettoyeur ainsi que les trottoirs selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), trois entrepreneurs ont déposé une offre ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que chacune des offres déposées était conforme ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est «Excavation J.C. Tremblay» avec un prix de 3 019,01 \$ taxes incluses pour la saison 2011-2012 ;

**ATTENDU** qu'Excavation J.C. Monsieur Tremblay n'effectuait plus le déneigement de la MRC depuis 2003, suite à une exécution ne rencontrant pas les exigences de la direction ;

**ATTENDU** qu'il est souhaitable d'encadrer l'exécution du travail à fournir afin que la prestation de services rencontre certains standards ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter l'offre d'«Excavation J.C. Tremblay» pour un montant de 2 650 \$ avant toutes taxes pour le déneigement des trottoirs et du stationnement de la MRC et du Nettoyeur pour la saison 2011-2012 ;
- < de confier le mandat à la greffière de consigner dans un contrat à intervenir avec «Excavation J.C. Tremblay» les exigences à respecter ;
- < d'autoriser la direction générale à signer ledit contrat au nom de la MRC de Coaticook ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 2 886,51 \$ relatif à ce mandat dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires selon les versements prévus à l'appel d'offres ;
- < de remercier les autres soumissionnaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2011-09-319

**9.1.4 DÉNEIGEMENT DU POSTE DE LA SQ**

**ATTENDU** que suite au processus d'appel d'offres pour le déneigement du stationnement du poste de police selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), deux entrepreneurs ont déposé une offre ;

**ATTENDU** que chacune des offres déposées était conforme ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouvertures des offres reçues et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est «Yannick Jean» avec un prix de 4 779,15 \$ taxes incluses pour la saison 2011-2012 ;

**ATTENDU** que Yannick Jean effectue le déneigement au poste de police depuis 2007 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter l'offre de «Yannick Jean» pour un montant de 4 195 \$ avant toutes taxes pour le déneigement des trottoirs et du stationnement du poste de police de la MRC de Coaticook pour la saison 2011-2012 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 4 569,40 \$ relatif à ce mandat dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires selon les versements prévus à l'appel d'offres ;
- < de remercier l'autre soumissionnaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2011-09-320

**9.1.5 PLASTIQUES AGRICOLES**

**ATTENDU** le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

**ATTENDU** que le contrat avec Stanley et Dany Taylor Transport Inc. pour la cueillette et l'enlèvement des plastiques agricoles prend fin le 31 décembre 2011 ;

**ATTENDU** que l'évaluation sommaire pour un contrat de deux ans serait de l'ordre de plus de 100 000 \$ taxes incluses ;

**ATTENDU** qu'il serait souhaitable d'avoir une option de renouvellement pour deux ans supplémentaires ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

< d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour la cueillette et l'enlèvement des plastiques agricoles et de le publier selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2011-09-321

**9.2 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE – COMITÉ DE CONCERTATION**

**ATTENDU** le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* prévoit la mise en œuvre d'«Alliances» pour la solidarité dans les régions du Québec ;

**ATTENDU** que l'approche privilégiées par la Conférence régionale des élus de l'Estrie est de permettre à chacun des territoires de déterminer ses besoins et priorités, ainsi que l'instance qui se verra confier le mandat de concrétiser des interventions en lien avec ces besoins et priorités ;

**ATTENDU** qu'il est prévu que chacun des territoires recevra du soutien financier par le biais du Fonds québécois d'initiatives sociales géré par la CRÉ de l'Estrie ;

**ATTENDU** que la CRÉ de l'Estrie souhaite que le conseil de la MRC de Coaticook désigne officiellement l'instance de concertation qui verra à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale dans son territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation de composition du Collectif d'action contre l'appauvrissement de la MRC de Coaticook et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lucie Tremblay  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Linda Ouellet

**IL EST RÉSOLU**

< de désigner officiellement l'instance de concertation qui verra à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale sur le son territoire de la MRC de Coaticook, soit le Collectif d'action contre l'appauvrissement de la MRC de Coaticook et il sera composé de représentants des organismes suivants :

- SADC de la région de Coaticook ;
- MRC de Coaticook ;
- Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook ;
- CDC de la MRC de Coaticook ;
- CSSS de la MRC de Coaticook ;
- CAB de la MRC de Coaticook ;
- Centre local d'emploi de Coaticook ;
- Maison des jeunes du territoire de la MRC de Coaticook ;
- L'Éveil de Coaticook (ressource communautaire en santé mentale) ;
- Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook ;
- CLD de la MRC de Coaticook ;
- Association des personnes handicapées de la région de Coaticook ;
- Approche globale intégrée (représentant l'éducation) ;
- Partenaires pour de saines habitudes de vie ;
- Table de concertation des aînés ;

< de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2011-09-322

**9.3 POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DE LOISIRS – RÉVISION ET MISE À JOUR**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté en septembre 2005 une Politique de développement culturel et une Politique de développement en loisir ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de les réviser et de les mettre à jour de façon concomitante ;

**ATTENDU** que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook a procédé à la création d'un sous-comité de travail à cet effet lors de sa rencontre du 12 septembre dernier ;

**ATTENDU** que Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook fera de même lors de sa rencontre du 6 octobre prochain ;

**ATTENDU** qu'il serait opportun d'ajouter la dimension du loisir culturel ;

**ATTENDU** qu'il serait également opportun de demander aux Partenaires pour de saines habitudes de vie de participer au processus de mise à jour des politiques ;

**ATTENDU** que les agentes de développement culturel (Madame Édith Thibodeau) et loisirs (Madame Martine Auray) ainsi que la coordonnatrice du programme Québec en forme (Madame Claudia Lavigne) encadreront les sous-comités ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jacques Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réal Ouimette

**IL EST RÉSOLU**

- < d'amorcer le processus de révision et de mise à jour des Politique de développement culturel et une Politique de développement en loisir de la MRC de Coaticook en tenant compte du préambule de la présente résolution ;
- < de demander au comité de faire ses recommandations au plus tard à la réunion du conseil de février 2012.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2011-09-323

**9.4 JOURNÉE DE RÉFLEXION DU CONSEIL DE LA MRC DE COATICOOK – RATIFICATION**

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont tenu leur journée de réflexion annuelle, le 14 septembre dernier ;

**ATTENDU** que certains sujets abordés ont un impact certain sur le budget 2012 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte un tableau résumant les sujets abordés lors de la journée de réflexion et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réal Ouimette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU** de ratifier les décisions et orientations prises lors de la journée de réflexion annuelle du 8 septembre 2010, soient :

<u>Sujet</u>	<u>Décision</u>	<u>Impacts</u>
<b>Administration générale</b>		
Système informatique	Approbation d'un investissement de 10 000\$ pour migrer vers un serveur dédié ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de limiter l'impact sur le personnel, l'installation et la configuration du nouveau serveur s'effectuera pendant la fermeture des bureaux au cours de la période des Fêtes ;</li> </ul>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<u>Sujet</u>	<u>Décision</u>	<u>Impacts</u>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépense sera réalisée en 2011 de la façon suivante : 3 000 \$ de la catégorie de fonctions «<i>Aménagement, Équipements</i>», 2 000 \$ de la catégorie de fonctions «<i>Aménagement, services informatiques</i>»</li> <li>• et 5 000\$ en affectation du Surplus disponible de la catégorie de fonctions «<i>Aménagement</i>» ;</li> </ul>
Entretien ménager	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2012, l'entretien ménager sera ajouté aux tâches du technicien en environnement dont l'emploi passera de 37 semaines à 52 par année ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser la compagnie NOMAD de la fin du contrat au 31 décembre 2011 ;</li> <li>• Procéder à l'achat des équipements et produits nécessaires à la prestation de services à l'interne ;</li> </ul>
<b>Santé &amp; Bien-être</b>		
Travailleur de rue	Maintien de la contribution annuelle de 15 000 \$ pour 2012 ; Réserver 15 000 \$ au Pacte rural dans l'enveloppe régionale de 2012 ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enveloppe régionale disponible pour 2012 sera de 69 332\$ ;</li> <li>• L'enveloppe régionale disponible pour l'appel de projets de l'automne 2011 demeure à 32 372\$ ;</li> </ul>
<b>Évaluation</b>		
Modernisation des fiches d'évaluation et ajout des croquis vectoriels	Maintien du montant de 15 500 \$ supplémentaire ; Augmentation de la quote-part de 1,5% pour 2012 et 2013 et de 1% pour 2014, 2015, 2016 et 2017 afin de couvrir les frais supplémentaires ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entrée en vigueur des nouvelles fiches d'évaluation le 21 août 2010 et l'ajout des croquis vectoriels entraîne des frais supplémentaires totalisant approximativement 127 000 \$ (en sus du contrat) ;</li> <li>• L'évaluateur accepte de reporter la dépense supplémentaire sur les 5 dernières années du contrat en cours soit un montant supplémentaire de 21 959 \$ annuellement (taxes en sus) ;</li> <li>• Un addenda au contrat devra être préparé à cet effet ;</li> </ul>
<b>Hygiène du milieu</b>		
Collecte sélective	La répartition de la quote-part de la catégorie de fonctions « <i>Collecte sélective</i> » sera dorénavant calculée en comptant les chalets pour une demie unité ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition de la quote-part modifiée entre les municipalités puisqu'elle a toujours été calculée en soustrayant les chalets des unités de logement ;</li> </ul>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<b>Sujet</b>	<b>Décision</b>	<b>Impacts</b>
Remplacement des bacs et ajustement avec le transporteur privé	Les municipalités seront consultées sur leurs besoins en vue de procéder à un achat regroupé de bacs bleus de remplacement ; Les plaintes concernant le transporteur doivent être immédiatement adressées à la MRC afin qu'un suivi soit fait avec le transporteur rapidement en vue de corriger la situation (date, heure, endroit exacts sont nécessaires pour assurer un suivi adéquat) ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usure des bacs entraînent un accroissement des remplacements. Les politiques de chacune des municipalités étant différentes, l'achat doit être effectué localement ;</li> <li>• Selon la quantité et le prix obtenu, l'identification des bacs sera envisagée ;</li> </ul>
Éco-conseillers	2 éco-conseillers pour une durée de 10 semaines chacun à raison de 30 heures/semaine seront embauchés pour la saison estivale 2012 ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts supplémentaires d'approximativement 2 335\$ pour 2012 ;</li> <li>• Meilleure couverture du territoire ;</li> <li>• Aucune demande de financement ne sera adressée à Carrière Été ;</li> </ul>
Fonds de cours d'eau	Un montant de 30 000 \$ / année sera ajouté au Fonds de cours d'eau ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu importe les frais de gestion facturés ou le solde du fonds, un montant supplémentaire de 30 000 \$ sera ajouté ;</li> </ul>
<b>Greffe</b>		
Répartition du salaire de la greffière (DGA)	Nouvelle répartition du salaire de la greffière afin de mieux illustrer la répartition de son travail ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement 85% soit pour 2011 + 6 129 \$ ;</li> <li>• Sécurité publique 10% soit pour 2011- 6 810 \$ ;</li> <li>• Vente pour taxes 5 % soit pour 2011 + 691 \$ ;</li> </ul>
<b>Demandes diverses</b>		
Table de concertation régionale	Acceptation de prévoir une contribution annuelle de 1 200 \$ pour les activités de la Table ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 200 \$ supplémentaires dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;</li> </ul>
Faire son cinéma	Selon les résultats de la campagne de financement en cours, conserver le montant prévu au budget 2011 et inutilisé pour Course Estrie pour ce projet ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La contribution 2011 prévue pour le projet Course Estrie au montant de 3 000 \$ pourrait compléter le financement recherché par l'organisme pour ce nouveau projet ;</li> </ul>
Le PONT – médiation citoyenne	Ce projet n'est pas retenu.	
<b>Protection contre les incendies</b>		
Équipe de 2 TPI	Maintien de la structure actuelle en prévention incendie et SCRI ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les estimés réalisés à partir des activités des 8 premiers mois de 2011, à la fin de l'année en cours 53% des visites de prévention pour les risques élevés et très</li> </ul>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<u>Sujet</u>	<u>Décision</u>	<u>Impacts</u>
Équipe de 2 TPI		élevés seront complétés et 84% à la fin de 2012. Sur les 24 plans d'intervention prévus pour les 5 années du SCRI, 20 seront complétés à la fin de 2011 et les 24 seront réalisés pour le 31 mars 2012 soit un mois après l'échéance ;
<b>Culture</b>		
Chemin des Cantons	Acceptation du renouvellement du protocole d'entente pour une durée de 5 ans au coût de 7 287 \$ / année pour un total de 36 435 \$ ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation annuelle de 347\$ par rapport à la contribution actuelle ;</li> </ul>
Fonds Patrimoine religieux	Maintenir le <i>Fonds Patrimoine religieux</i> dans la nouvelle entente de développement culturel à négocier avec le MCCCCF pour les 3 prochaines années ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de la contribution de 10 000 \$ annuellement sera réservée à ce Fonds appuyé dans une proportion de 1 pour 1 du MCCCCF ;</li> <li>• (En 2011 ce Fonds est de 8 500 \$) ;</li> </ul>
<b>Autres services</b>		
Service de génie civil	Si la MRC obtient la subvention suite à la demande déposée au PIQM – Volet 3, la quote-part de 2012 sera calculée et répartie dans la catégorie de fonctions « <i>Aménagement</i> » ; L'utilisation de la ressource sera facturée aux municipalités à la fin de l'année 2012 selon l'utilisation réelle et les frais directs ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais facturés annuellement serviront au financement de la ressource pour l'année suivante. Coût pour la première année d'approximativement de 25 000 \$ ;</li> </ul>
Service d'inspection	La faisabilité de mettre en place un service d'inspection régional regroupant les inspecteurs municipaux à temps partiel sera étudié plus en profondeur ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les directeurs généraux intéressés seront invités à participer à un comité de travail qui aura comme mandat d'étudier la faisabilité de mettre en place service sous forme d'entente intermunicipale ;</li> </ul>
FQM	Intégration de la ville de Waterville à la partie FQM ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La contribution de Waterville diminuera la contribution des 10 autres municipalités dans cette catégorie de fonctions pour un montant total de 1 500 \$ à 1 800 \$ à compter de 2012 ;</li> </ul>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2011-09-324

**9.5 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL –  
RENOUVELLEMENT**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a procédé à la signature d'une convention avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ayant pour objet la mise en commun par les deux parties de ressources en vertu du programme d'«Aide aux initiatives de partenariat» ;

**ATTENDU** que l'objectif du ministère est d'instrumenter la MRC pour l'aider à sensibiliser et à développer les compétences des milieux face à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine religieux et agricole, dont les éléments sont des composantes structurantes et identitaires fortes ;

**ATTENDU** qu'une première entente pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010 et une seconde entente du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 fut signée avec le ministère à cet effet ;

**ATTENDU** qu'il serait souhaitable de développer de façon plus approfondie les compétences des milieux face à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et à la reconnaissance de nos richesses ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Linda Ouellet  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

< de signifier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'intérêt de la MRC de Coaticook de conclure une nouvelle convention pour 3 années supplémentaires, où celui-ci continuerait d'assumer 50 % des coûts ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < d'autoriser le préfet et la direction générale à signer tous les documents nécessaires à cette fin ;
- < de transmettre copie conforme de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2011-09-325

**9.6 PARTENAIRES POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE – RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** que le regroupement des partenaires pour de saines habitudes de vie (PSHV) est un regroupement formé par des acteurs locaux dont la mission est de travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour mettre en place des actions durables visant l'acquisition des saines habitudes de vie de jeunes de 0 à 17 ans ;

**ATTENDU** que le regroupement est soutenu financièrement par Québec en forme ;

**ATTENDU** que le regroupement a besoin de retenir les services de quelques ressources humaines pour un certain nombre d'heures ;

**ATTENDU** que Madame Marie-Christine Mak est la personne que le regroupement désire embaucher au poste d'agente de soutien de projets suite à un processus de sélection ;

**ATTENDU** que Madame Caroline Boisvert est la personne que le regroupement désire embaucher au poste d'agente de soutien en saine alimentation suite à un processus de sélection ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que Monsieur Michel Goyette est la personne que le regroupement désire embaucher au poste d'agent formateur en psychomotricité suite à un processus de sélection ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nicole Couture  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Gladys Bruun

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder à l'engagement de Madame Marie-Christine Mak à la fonction d'agente de soutien de projets, et ce à compter du 20 septembre 2011 pour une banque de temps de 748,5 heures soit l'équivalent d'une période de 32 semaines à raison de 24 heures/semaine ;
- ▶ de considérer Madame Mak comme une employée saisonnière, non régulière au taux horaire de 16,96 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2011-2015* ;
- ▶ de procéder à l'engagement de Madame Caroline Boisvert à la fonction d'agente de soutien en saine alimentation, et ce à compter du 20 septembre 2011 pour une banque de temps de 608 heures soit l'équivalent d'une période de 38 semaines à raison de 16 heures/semaine ;
- ▶ de considérer Madame Boisvert comme une employée saisonnière, non régulière au taux horaire de 18,50 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2011-2015* ;
- ▶ de procéder à l'engagement de Monsieur Michel Goyette à la fonction d'agent formateur en psychomotricité, et ce à compter du 20 septembre 2011 pour une banque de temps de 736 heures soit l'équivalent d'une période de 35 semaines à raison de 21 heures/semaine ;
- ▶ de considérer Monsieur Goyette comme un employé saisonnier, non régulier au taux horaire de 19,00 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2011-2015* ;
- ▶ d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer leur contrat de travail à titre de représentante de la MRC de Coaticook (organisme mandataire du Regroupement des Partenaires pour de saines habitudes de vie) dans les limites du budget alloué par Québec en forme.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2011-09-326

**9.7 ÉVALUATION – ADDENDA**

**ATTENDU** qu'en 2010, le MAMROT nous annonçait l'entrée en vigueur de nouvelles fiches d'évaluation entraînant le remplacement complet des fiches actuelles pour chacune des propriétés foncières ;

**ATTENDU** que la présentation et transmission des nouvelles fiches se feront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**ATTENDU** que de nouveaux croquis vectoriels devront également être intégrés aux fiches immobilières ;

**ATTENDU** que la dépense supplémentaire est de 126 292,70 \$ en sus du solde du contrat, soit une dépense nette de 120 752,90 \$ ;

**ATTENDU** que des discussions ont eu lieu avec l'évaluateur afin de minimiser l'impact des frais supplémentaires ;

**ATTENDU** que le paiement du total des frais supplémentaires serait réparti sur une période de 5 ans de 2013 à 2017 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le contrat liant la MRC à Jean-Pierre Cadrin et Ass. Inc. à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gaby Côté  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter de modifier le contrat liant la MRC à Jean-Pierre Cadrin et Ass. Inc. pour les services professionnels d'évaluation municipale afin d'y inclure le coût des nouvelles fiches et des croquis vectoriels ;
- < de prévoir dans l'*addenda* à intervenir que le coût additionnel net de 120 752,90 \$ sera réparti sur une période de 5 ans de 2013 à 2017 ;
- < d'autoriser la direction générale à procéder à la signature dudit *addenda* au nom de la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal de conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2011-09-327

**9.8 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES - ANNULATION**

**ATTENDU** qu'en vertu d'un acte d'adjudication consenti par la MRC de Coaticook, 9167-3343 Québec Inc. représenté par Jacques Guertin, administrateur s'est porté adjudicataire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 340 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke en la Ville de Waterville pour la somme de 365 \$ payé comptant ;

**ATTENDU** que certaines anomalies concernant le titre de propriété de l'immeuble adjugé pour défaut de paiement des taxes ont été subséquemment mises en lumière, notamment que le propriétaire du lot 2 340 757 n'était aucunement un inconnu mais le ministère des Transports ;

**ATTENDU** qu'en conséquence ladite adjudication est nulle de nullité absolue ;

**ATTENDU** qu'aux termes des articles 1058 du *Code municipal du Québec* et 533 de la *Loi sur les cités et villes*, toute personne autorisée ou non peut retirer cet immeuble, mais au nom et pour le profit seulement de celui qui en était le propriétaire au temps de l'adjudication ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook désire retirer ledit immeuble pour et au profit de l'ancien propriétaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jacques Madore



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter la MRC de Coaticook exerce un droit de retrait, pour et au profit de l'ancien propriétaire de l'immeuble désigné comme étant le lot 2 340 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke en la Ville de Waterville portant le numéro de matricule 9823 53 6008 ;
- < de verser à l'adjudicataire 9167-3343 Québec Inc. représenté par Jacques Guertin, administrateur la somme qu'il a déboursé pour le prix de l'acquisition avec intérêt à raison de 10 % l'an, une fraction de l'année étant comptée pour l'année entière tel que prévu par l'article 1057 du Code municipal, pour un total de 401,50 \$ ;
- < d'autoriser le préfet à signer tout document relatif au retrait de cet immeuble ;
- < d'approprier à même les surplus accumulés de la catégorie de fonctions «Vente pour taxes» un montant de 401,50 \$ à cet effet ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 401,50 \$ dans la catégorie de fonctions «Vente pour taxes» afin de procéder au remboursement de l'adjudicataire ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal de conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**10.1 PROCES-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 SEPTEMBRE 2011**

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif du 19 septembre 2011.

**10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 17 AOÛT 2011**

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique du 17 août 2011.

**10.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2011**

La secrétaire dépose le compte rendu du comité régional de diversification et de développement du Comité régional de diversification et de développement du 19 septembre 2011.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 SEPTEMBRE 2011**

**11.1.1 APPUI À LA FQM - LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses revendications concernant le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* auprès du gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** que, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications ;

**ATTENDU** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local ;

**ATTENDU** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire ;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

CM2011-09-328



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* ;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé ;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire ;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière ;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la *Loi sur les mines* ;
- d'inclure une disposition dans la *Loi sur les mines* qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier ;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec ;

**ATTENDU** que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 19 septembre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lucie Tremblay

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la démarche de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses revendications concernant le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* auprès du gouvernement du Québec;
- < de transmettre une copie conforme de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ;

< de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**11.2 COMITÉ REGIONAL DE DIVERSIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2011**

CM2011-09-329

**11.2.1 ÉTUDE STRUCTURALE – SAINT-MALO**

**ATTENDU** que le Plan de diversification et de développement de la municipalité de Saint-Malo a identifié l'attraction de nouvelles entreprises et la mise en valeur et le développement du potentiel touristique comme champs d'intervention prioritaires ;

**ATTENDU** qu'un projet d'offrir des mini-espaces pour loger les travailleurs autonomes et artisans est à l'étude ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Malo possède le bâtiment de l'ancienne beurrerie qui a servi de garage municipal jusqu'en mai 2010 ;

**ATTENDU** que le bâtiment de l'ancienne beurrerie pourrait être converti et utilisé pour différentes fins ;

**ATTENDU** qu'avant d'aller plus loin avec ce projet, une inspection doit être réalisée sur le bâtiment afin d'en évaluer l'état et les travaux nécessaires pour sa conversion ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le projet est conforme au Plan de diversification et de développement de la Municipalité de Saint-Malo et aux règles administratives de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par David Leslie, architecte pour réaliser un rapport d'inspection du bâtiment dans le cadre du programme de *Fonds de soutien aux territoires en difficultés* du MAMROT ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du comité régional de Diversification et de développement telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 19 septembre 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nicole Couture

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le projet de la Municipalité de Saint-Malo pour la réalisation d'un «rapport d'inspection du bâtiment de l'ancienne beurrerie» et ce dans le cadre du programme Fonds de soutien au territoire en difficultés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel que présenté ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à la rédaction d'un protocole à cet effet ;
- < d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de celui-ci au nom de la MRC de Coaticook ;
- < d'autoriser le paiement de 2 396 \$ selon les modalités du protocole à intervenir.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Nicole Couture	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 INVITATION – FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE EN ESTRIE**

La secrétaire dépose l'invitation de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à prendre part au Forum régional sur le développement du secteur agroalimentaire en Estrie qui se tiendra le 7 octobre à l'Hôtellerie le Boulevard. Les élus sont invités à y participer en s'inscrivant avant le 30 septembre.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, soient : une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie (TME) où il fut notamment question du décrochage scolaire, de la nouvelle contribution au Chemin des Cantons, et à Estrie région vedette lors du congrès de la FQM, il a participé au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, District de l'Estrie et à celui du Centre de santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook. Lors de sa dernière réunion à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, il fut notamment question de l'avenir de l'aéroport de Sherbrooke. Il a également participé à la rencontre de la CPTAQ sur les demandes d'exclusion de Martinville et de Waterville.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Jacques Madore, responsable des loisirs, indique que le 4<sup>e</sup> Happening de rue aura lieu le 22 septembre prochain devant la maison des jeunes de Coaticook au parc Laurence. La prochaine rencontre de Carrefour Loisirs se tiendra le 6 octobre prochain.

Réal Ouimette, responsable des transports indique qu'Acti-Bus est déménagé dans leurs nouveaux locaux. Un 5 à 7 devrait être organisé pour le 27 octobre à cet effet.

Lucie Tremblay, responsable des questions familiales indique que la date de tombée pour le bulletin de l'Aîné au P'tit dernier est à la fin de septembre. Le planificateur familial est maintenant disponible. Au niveau de la démarche MADA, le portrait de la MRC est terminé. Au niveau de la culture, le patrimoine religieux et l'élaboration d'un plan d'action sont au cœur des travaux. La Table de concertation culturelle travaille sur le 3<sup>e</sup> tronçon de la Voie des Pionniers.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Madame Tremblay a participé à une rencontre du Centre d'action bénévole (CAB) aujourd'hui et une nouvelle demande sera présentée au pacte rural. Les nouveaux plans d'agrandissement seront disponibles sous peu et de nouveaux services seront offerts par le CAB.

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique indique que les priorités 2011-2012 ont été présentées aux membres du CSP, de même que le rapport du poste de la MRC pour l'année 2010-2011 et celui du district de l'Estrie. Le nouvel organigramme de parrainage ainsi que la vidéo corporative de la SQ ont également été présenté aux membres du CSP lors de la dernière rencontre. Elle a également participé à une rencontre avec la sécurité publique.

Gladys Bruun, déléguée au CLD indique que la nouvelle vidéo corporative sur la qualité de vie de notre milieu sera présentée sous peu. Des américains sont venus visiter le complexe industriel. L'achalandage du bureau d'accueil touristique est en hausse suite à la dernière saison estivale. Le village d'Hardwick, au sud du Vermont, désire établir un partenariat avec la MRC de Coaticook afin de fournir Boston et New York en produits régionaux. Marjorie Tyroler est maintenant la présidente de l'Association des CLD de l'Estrie. Au niveau du SADC, la prochaine rencontre est le 27 septembre.

Bertrand Lamoureux, a représenté la MRC lors du tournoi de golf de la Fondation communautaire de la Sûreté du Québec. L'argent recueilli par la Fondation sert à alimenter deux programmes, soit le programme *Bâtir des milieux de vie sécuritaires*, qui est destiné à appuyer des initiatives communautaires qui contribuent à améliorer la sécurité publique et à prévenir le crime, et le programme *Bienfaisance*, qui est quant à lui destiné à appuyer financièrement des causes humanitaires soutenues par des membres de la Sûreté du Québec.

Ghislaine Leblond, responsable du Pacte rural indique que l'appel de projets est terminé. Les projets seront présentés lors de la rencontre d'octobre. À titre de déléguée au CIARC, elle indique que malgré de bons revenus, le déficit anticipé est de plus de 10 000 \$. La dernière édition de l'exposition de la Vallée de la Coaticook a généré les mêmes revenus malgré un achalandage à la baisse. Des activités sont à venir pour marquer les 100 ans de la grange patrimoniale. Le CIARC a accepté d'entreposer les maisonnettes servant aux marchés de Noël.

### **13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉQUIPE DE LA MRC**

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités soient : plusieurs démarches pour la remise en état du bâtiment occupé par le nettoyeur, l'événement «*Estrie région vedette*» lors du congrès de la FQM, la Régie de tri, le dossier du transfert du Mont Hereford, la préparation du Lac-à-l'épaulé, rencontre avec le responsable du CSSS pour le dossier du travailleur de rue et sa pérennité, participation aux travaux de l'Alliance régionale en marge du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, etc.

Les principales activités de l'équipe de la MRC, sont : appel d'offres pour le déneigement du centre administratif et du poste de la SQ, les ventes pour taxes, la poursuite des visites en prévention incendie, la vérification de points d'eau, la supervision de 10 chantiers de travaux de cours d'eau, la caractérisation de la propriété Tillotson et du secteur boisé des ruisseaux Veillette et Cordon, 3<sup>e</sup> collecte d'échantillons d'eau, poursuite de la démarche MADA, bilan et évaluation du projet d'été des partenaires pour de saines habitudes de vie avec les services d'animation estivale, procédures d'embauche de 4 ressources pour



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

les nouveaux projets, rédaction de deux avis de conformité, support aux municipalités pour les demandes d'exclusion adressées à la CPTAQ, modifications réglementaires des outils d'urbanisme, 2<sup>e</sup> appel de projets du Pacte rural, suivi de projets du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II, suivi des démarches pour le transfert du Mont Hereford, suivi du déploiement de T@CTIC, mise à jour des matrices graphiques, rédaction des rapports pour les 6 services d'animation estivale de la région, soutien au happening d'inscriptions et autres projets, tenue de la 2<sup>e</sup> rencontre du Comité du patrimoine religieux, soutien aux initiatives municipales, etc.

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**13.4.1 BILAN DES RÉALISATIONS 2009-2010 – MAPAQ, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE**

La secrétaire dépose le bilan des réalisations 2009-2010 «La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir» de la direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**13.4.2 RAPPORT DE CARACTÉRISATION DES DECHETS**

La secrétaire dépose le rapport de caractérisation des déchets des municipalités de Barnston-Ouest, Compton et Sainte-Edwidge-de-Clifton réalisé en juin 2011. Deux des municipalités sont parmi les plus grands générateurs de déchet par *capita* et l'autre parmi celles qui envoient le moins de déchets à l'enfouissement. Personne n'a été informé de la tenue de l'exercice à l'avance afin de ne pas influencer les résultats. Beaucoup de matières organiques et de vêtements se retrouvent encore malheureusement à l'enfouissement.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h45.

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

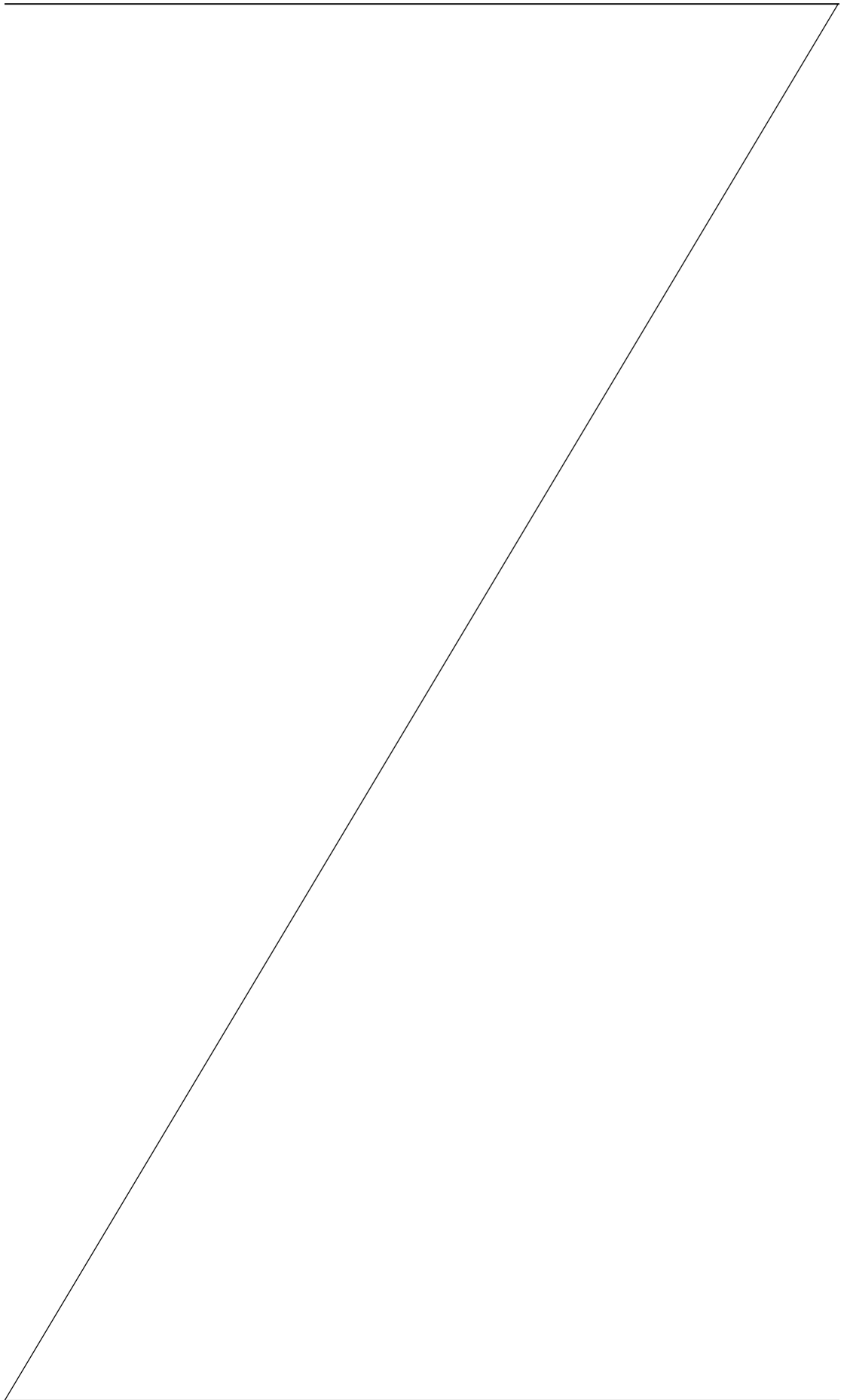
En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 septembre 2011.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

